



RAPPORT DU MAIRE 2023

Deschailions-sur-Saint-Laurent

Table des matières

Rapports financiers et rapport de l'auditeur indépendant	3
Informations importantes à la fin de l'année financière 2023	4
Projets en immobilisations 2023	5
Traitement des élus 2023	6



Rapports financiers et rapport de l'auditeur indépendant de Deschaillons-sur-Saint-Laurent 2023

Chers citoyens et citoyennes de Deschaillons-sur-Saint-Laurent,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport du maire, déposé lors de la séance du conseil du 4 juin 2024, Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente le rapport du maire portant sur les faits saillants du rapport financier 2023 et du rapport de l'auditeur indépendant.

Le rapport financier 2023

Le rapport financier de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, terminé le 31 décembre 2023, a été déposé lors de la séance de conseil tenue le 9 avril 2024. Les états financiers ont été vérifiés par la firme Groupe RDL Thetford/Plessis inc.

Opinion de l'auditeur indépendant

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent (l'« entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023 et les états des

résultats, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.



Christian Baril
Maire de
Deschaillons-sur-Saint-Laurent



Informations importantes à la fin de l'année financière 2023



TOTAL DES REVENUS	TOTAL DES DÉPENSES	EXCÉDENT	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES	SOLDE DE LA DETTE À LONG TERME
3 048 312 \$	2 088 526 \$	959 786 \$	(46 338 \$)	1 011 500 \$



Projets en immobilisations 2023



Belvédère phase 1 et 2



Bouclage au 14e et 16e avenue



Terrain de tennis et pickle Ball



Télémétrie



Piste de glissade



Installation de 2 thermopompes à la caserne



Réfection de toiture à la caserne



Bandes patinoires



Refonte du site web schailions-sur-lac.com



Panneaux signalétiques et enseignes des rues

Traitement des élus 2023

Conformément à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, voici la rémunération des membres du conseil :

	Maire	Élus
Rémunération de base	9 699 \$	3 235 \$
Allocation de dépenses	4 848,50 \$	1 620,50 \$

Pour l'année 2023, il y a eu un ajustement des salaires pour les élus, en se basant sur l'indice des prix à la consommation au moment de la préparation du budget.

Conseil municipal



Amélie Guay (Conseillère #4)
Annie Demers (Conseillère #5)
Quentin Kelhetter (Conseiller #2)
Christian Baril (Maire)

Robert Gendron (Conseiller #3)
Valérie Giguière (Conseillère #1)
Joanne Costo (Conseillère #6)



DESCHAILLONS-sur-SAINT-LAURENT